



## BONNE RENTRÉE!



Le conseil exécutif se joint à moi pour vous souhaiter une belle rentrée et une excellente année scolaire 2022-2023. Nous espérons que vous avez été en mesure de profiter de l'été pour vous reposer, vous ressourcer, ou encore, pour prendre du temps en famille et entre amis.

Bien qu'un semblant de normalité nous ait permis de souffler un peu, il y a fort à parier que cette année scolaire sera toujours teintée par la COVID. Nous espérons, bien sûr, que les effets seront moins envahissants cette année, tout en étant conscient que certaines règles, restrictions ou modifications de dernière minute pourraient à nouveau ébranler notre quotidien. Depuis le temps où nous vivons cette situation, nous arrivons pratiquement à penser que ce quotidien pourrait effectivement être devenu la "nouvelle" normalité.

Au bureau de L'APL, nous sommes à l'œuvre depuis le 1<sup>er</sup> août avec l'affectation. Plusieurs chantiers retiendront notre attention cette année dont la poursuite de la mise en œuvre de la dernière convention collective concernant notamment la tâche annualisée. De plus, nous sommes déjà en préparation de la prochaine ronde de négociation! Eh oui, à la rentrée, vous serez rapidement conviés à une consultation sur les matières intersectorielles (salaires, retraite, droits parentaux, disparités régionales). Puisque nos demandes doivent être déposées à la fin du mois d'octobre, il nous faudra mettre les bouchées doubles et s'assurer d'un travail d'équipe dès maintenant.

L'offensive professionnelle se poursuit également. En effet, l'autonomie pédagogique et professionnelle des enseignantes et des enseignants doit être au cœur de notre pratique et c'est par des gestes simples du quotidien, posés par chacune et chacun, que nous arriverons à obtenir le respect mérité.

Fidèles à notre habitude, nous serons présents pour vous accompagner et vous soutenir tout au long de cette année 2022-2023. Nous sommes convaincus qu'ensemble, nous saurons faire de cette année scolaire une réussite! C'est par l'implication de chacune et chacun des membres que nous pourrons faire avancer la cause enseignante et ainsi mieux servir à la réussite des élèves qui nous sont confiés. Notre premier outil de travail est notre personne, prenons-en soin!

**Bonne année scolaire 2022-2023 à toutes et à tous!**

## SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

Chaque année, l'AREQ (Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (CSQ)) organise des sessions de préparation à la retraite.

Si vous prévoyez de prendre votre retraite d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2026, vous êtes invités à participer à une des sessions de préparation à la retraite offertes par l'AREQ-CSQ.



**À l'automne, les sessions auront lieu en virtuel :**

- Vous pouvez communiquer avec L'APL pour connaître les modalités spécifiques des rencontres (nombre de rencontres, dates, etc.).

**À l'hiver, 3 dates s'offrent à vous :**

- Les 17 et 18 mars 2023 à Trois-Rivières (Hôtel des Gouverneurs)
- Les 14 et 15 avril 2023 à Sherbrooke (OTL - Sherbrooke)
- Les 12 et 13 mai 2023 à Saint-Jérôme (Best Western)

**Si vous désirez vous inscrire à l'une ou l'autre des sessions, veuillez communiquer avec L'APL, le plus tôt possible.**

## CONGÉS DE MATERNITÉ ET DE PATERNITÉ



L'APL peut vous accompagner dans la planification et l'organisation DES CONGÉS PARENTAUX.

Si vous êtes **enceinte**, informez-nous de votre date prévue d'accouchement. Avec toute l'information, vous pourrez déterminer la meilleure solution pour vous et **bénéficier de tous vos droits**.

Un **congé de paternité** se planifie aussi; n'hésitez pas à communiquer avec nous !

Pour informations, contactez **Sophie Hébert**, au bureau de L'APL.

### PRÉVENTION DE LA SURDITÉ → **de nouvelles informations !**

Lors de la dernière année scolaire (2021-2022), les démarches de L'APL ont porté ses fruits ! À ce moment, nous avons appris que les enseignantes et enseignants d'**ÉDUCATION PHYSIQUE** et de **MUSIQUE** auraient dorénavant accès à des bouchons moulés avec filtre.

**Nouveau**

Les démarches de L'APL ont, à nouveau, été fructueuses ! En effet, à compter de la présente année scolaire (2022-2023), les enseignantes et enseignants de **DANSE** et d'**ART DRAMATIQUE** pourront **AUSSI** se prévaloir de cette offre.

Le CSSDGS fournira, sur demande des enseignantes et enseignants concernés, des bouchons moulés avec filtre qui permettent de diminuer l'intensité des bruits ambiants sans nuire à la communication avec les élèves ou les collègues.

Si vous êtes une enseignante ou un enseignant de **musique, d'éducation physique, de danse et d'art dramatique** et que vous souhaitez obtenir des bouchons moulés avec filtre, voici comment faire :

- Confirmer votre éligibilité auprès de votre direction d'école;
- Valider la procédure de paiement desdits bouchons avec la direction :
  - Facturation à l'école;
  - Vous payez et vous vous faites rembourser;
  - ...
- Consulter l'audiologiste de votre choix ou l'une des références offertes par votre direction.

**NB.** L'audiologiste déterminera avec vous si les filtres usuels (9 Db) ou les filtres pour les personnes ayant des hypersensibilités (15 Db) sont les mieux adaptés à votre situation.



### Invalidité : Traitement des billets médicaux

S'il s'avérait que l'invalidité vous touche pour plus de 3 jours, il est important de savoir que :

- ✓ Le **billet médical** remis par votre médecin est **confidentiel**. Ce billet doit être acheminé au CSS au secteur de l'assiduité et **NON** à la direction ou à la secrétaire de l'école ou du centre. Consultez les liens suivants pour plus de détails.
  - <https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2021/08/Procédure-suivre-lors-absence-employe.pdf>
  - <https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/centre-services-scolaire/services-aux-employes/secteur-assiduite/>
- ✓ Tous les certificats médicaux relatifs à votre invalidité **doivent être transmis** au secteur de l'assiduité soit par courriel ou par courrier interne sous pli confidentiel.
  - [sarah.laforest-rochon@cssdgs.gouv.qc.ca](mailto:sarah.laforest-rochon@cssdgs.gouv.qc.ca)
- ✓ Il serait bien de mettre L'APL en copie conforme (c.c.), afin que nous puissions vous soutenir dans cette situation délicate au besoin → [Z27\\_lignery@aplcsq.net](mailto:Z27_lignery@aplcsq.net)



### **Vous avez accepté un contrat (% de tâche) en début d'année et la direction de l'école a bonifié ce contrat en y ajoutant d'autres tâches (augmentation du % de tâche) ?**



Lorsqu'un contrat initial est bonifié, la direction ou la secrétaire de l'école ou du centre DOIT faire parvenir une nouvelle réquisition, incluant tous les pourcentages ajoutés à votre tâche, au CSS afin que celui-ci puisse ajuster votre salaire. Si vous constatez que votre % de paie n'est pas le bon sur votre relevé du 15 septembre, il est possible d'être proactif et de discuter avec la direction ou la secrétaire pour lui « rappeler » que cette manœuvre doit être faite.

Ainsi, dès le lendemain, nous vous invitons à vérifier, auprès de votre direction ou de la secrétaire, que toutes les réquisitions ont été faites. En agissant ainsi, le CSS pourra procéder aux corrections nécessaires en prévision de votre paie du 29 septembre.

**Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec nous.**